

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 793**3 août 2004****SOMMAIRE**

Abacus S.C., Luxembourg.....	38053	Matrix Holdings S.A., Luxembourg	38063
Airventures S.A., Luxembourg.....	38059	Melaine S.A., Luxembourg	38049
Anquith Holding S.A., Luxembourg.....	38055	Melaine S.A., Luxembourg	38049
Aria Lux S.A., Luxembourg	38018	Neffa International S.A., Luxembourg.....	38057
Aria Lux S.A., Luxembourg	38021	Nichido Investment (Luxembourg) S.A., Muns- bach.....	38060
Aria Lux S.A., Luxembourg	38022	NTI, S.à r.l., NanoTech, Luxembourg	38047
Ariane Services S.C., Luxembourg.....	38028	Packtrend S.A., Perlé.....	38047
AT Europe Business S.A., Luxembourg.....	38060	Parc Olingen, S.à r.l., Erpeldange.....	38064
AT Europe Business S.A., Luxembourg.....	38061	Pec Holding S.A., Luxembourg.....	38027
BPU Banca International S.A., Luxembourg.....	38025	(La) Petite Fringale, S.à r.l., Rombach.....	38044
Business Go Asia S.A., Luxembourg	38042	Putnam International Advisory Company S.A., Lu- xembourg	38039
CCE Investments, S.à r.l., Howald	38055	Putnam International Advisory Company S.A., Lu- xembourg	38039
Centennial Partners, S.à r.l., Luxembourg	38045	RMC Participations, S.à r.l., Luxembourg	38030
Chuck Finance, S.à r.l., Luxembourg	38037	S.C. Les Edelweiss, Luxembourg	38064
Com Tec Co (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38050	S.C. Les Gentianes, Luxembourg	38064
Com Tec Co (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38052	Scriptura S.A., Niederpallen	38046
Delegacom, S.à r.l., Perlé	38063	Serfacom S.A., Perlé	38047
Derek S.A., Luxembourg.....	38056	Société Fiduciaire S.A., Luxembourg.....	38023
Duisburg Realty Investments II S.A., Luxembourg.....	38044	Société Financière Générale S.A., Luxembourg ..	38049
Eufil Holding S.A., Luxembourg.....	38057	Standard Fund Management (Luxembourg) Um- brella Fund, Sicav, Luxembourg.....	38041
emenda ag, Rosport.....	38054	Trans Fiduciaire Advisory Company S.A., Luxem- bourg.....	38024
Fiduciaire Générale du Nord S.A., Diekirch	38063	Trans Fiduciaire Advisory Company S.A., Luxem- bourg.....	38024
Finance TB S.A., Luxembourg	38058	Tyco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	38025
Finance TB S.A., Luxembourg	38059	U.T.P. International Trading S.A., Luxembourg..	38055
Hair and More, S.à r.l., Pétange	38061	Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach	38040
Hanreyth Holding S.A., Wiltz.....	38022	Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach	38041
Heck Décors, S.à r.l., Walferdange	38056	Visibly Lux S.A., Wiltz	38047
Holdihoes S.A.H., Wiltz	38030	Warburg Dillon Read Fund Management Company S.A., Luxembourg	38062
Immobilière Générale du Nord S.A., Diekirch	38064	Warburg Dillon Read Fund Management Company S.A., Luxembourg	38062
Karaman, S.à r.l., Foetz.....	38026	Yushi S.A., Clervaux.....	38047
KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxem- bourg.....	38026	Yushi S.A., Clervaux.....	38047
KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxem- bourg.....	38026		
Kemon S.A., Luxembourg.....	38063		
LBC Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	38031		
Lux-Plus S.A. Holding, Luxembourg	38046		
Lux-Plus S.A. Holding, Luxembourg	38046		
Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senninger- berg.....	38039		

ARIA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.123.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Christophe Lejeune, pilote de ligne, demeurant à F-20600 Bastia, Villa «Jojo» route de Saint-Florent - Suerta.

2. Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, élisant domicile au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

3. ICO, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Pierre Raffalli, commerçant, demeurant à L-5811 Fentange, 106, rue de Bettembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARIA LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) représenté par 760 (sept cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

L'actionnaire qui se propose de transférer des actions de la société devra en aviser le conseil d'administration par écrit en indiquant le nombre des actions dont le transfert est envisagé, ainsi que le nom du cessionnaire proposé et le prix offert par celui-ci.

Dans un délai de quinze jours à compter de la réception de l'avis de transfert, le conseil d'administration notifiera à tous les actionnaires la réception de l'avis de transfert et son contenu. Les actionnaires sont tenus, en cas d'acceptation de leur part, de faire connaître leur intention d'acquérir tout ou partie des actions proposées dans un délai d'un mois à partir de la notification de l'avis du conseil d'administration.

En cas de désaccord sur le prix, la valeur des actions à céder sera fixée par voie d'expertise. A cet effet, l'actionnaire cédant et le conseil d'administration désigneront chacun un expert qui s'adjoindront, le cas échéant, un troisième expert.

Toute cession d'action postérieure à l'exercice du droit de préemption est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, représentant au moins les 3/4 du capital social.

En cas de refus d'agrément et à défaut de rachat par la société de ses propres actions, le Conseil d'Administration de la société disposera de 30 jours pour trouver un acheteur dont l'agrément sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires dans les mêmes conditions que celles applicables à l'acheteur proposé par le cédant.

A défaut par le Conseil d'administration d'avoir trouvé un acheteur, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le jour de la cinquième année suivant la parution au Mémorial de l'acte constitutif de la société, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois d'avril à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les sept cent soixante (760) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Jean-Christophe Lejeune	10 (dix)	1.000,- (mille)
2. Claude Zimmer.	300 (trois cents)	30.000,- (trente mille)
3. ICO, S.à r.l.	450 (quatre cent cinquante)	45.000,- (quarante-cinq mille)
Totaux.	760 (sept cent soixante)	76.000,- (soixante-seize mille)

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.800,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

1. Monsieur Jean-Christophe Lejeune, prénommé, né le 9 juin 1968 à F-Bastia,
2. Monsieur Jean-Pierre Raffali, prénommé, né le 3 juillet 1968 à F-Penta du Casinca,
3. Monsieur Christophe Megel, administrateur de sociétés, demeurant au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, né le 5 mai 1965 à F-Mulhouse,
4. Madame Béatrice Pâques, employée privée, demeurant à B-1190 Forest, 103, avenue des 7 Bonniers, née le 18 février 1962 à B-Tongres.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

AUDIEX SA, société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. Lejeune, C. Zimmer, J.P. Raffali et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 mai 2004, vol.427, fol. 75, case 5. – Reçu 760 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(046675.3/242/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

ARIA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.123.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIA LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 2004, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Wittner, employé privé, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Hardy, employée privée, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Maveau, employé privé, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

Augmentation de capital pour un montant de EUR 51.000,- (cinquante et un mille euros) par création de 510 (cinq cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) avec renonciation des actionnaires au droit de souscription préférentiel et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 51.000,- (cinquante et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) à EUR 127.000,- (cent vingt-sept mille

euros) par la création et l'émission de 510 (cinq cent dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'Assemblée admet la société CLYN FINANCE, S.à r.l., Madame Béatrice Pâques et la société IMAGINA INTERNATIONAL à la souscription des actions nouvelles, les anciens actionnaires renonçant tous à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 510 (cinq cent dix) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- 300 (trois cents) actions sont souscrites par la société anonyme de droit français CLYN FINANCE, S.à r.l., avec siège social à F-Paris, ici représentée par Monsieur Luc Wittner, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 mai 2004.

- 200 (deux cents) actions sont souscrites par Madame Béatrice Pâques, employée privée, demeurant à B-1190 Forest, 103, avenue des 7 Bonniers, ici représentée par Monsieur Luc Wittner, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 mai 2004.

- 10 (dix) actions sont souscrites par la société anonyme IMAGINA INTERNATIONAL, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen, ici représentée par Monsieur Luc Wittner, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 mai 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Les 510 (cinq cent dix) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 51.000,- (cinquante et un mille euros) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 127.000,- (cent vingt-sept mille euros) représenté par 1.270 (mille deux cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.750,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Wittner, A. Hardy, J.-M. Maveau et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2004, vol. 427, fol. 84, case 5. – Reçu 510 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(046677.3/242/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

ARIA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx

Notaire

(046678.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

HANREYTH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2004, réf. DSO-AR00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 juin 2004.

Signature.

(902114.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 3.288.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-9250 Diekirch, 42, rue de l'Industrie, (R. C. Diekirch section B numéro 3.288), constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 août 1995, publié au Mémorial C numéro 575 du 11 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Hansen, conseiller fiscal, demeurant à Alzingen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant à Filsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Mechtel, employée privée, demeurant à Beringen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-9250 Diekirch, 42, rue de l'Industrie, à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
- 2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 6.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 7.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
- 8.- Nominations statutaires.
- 9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-9250 Diekirch, 42, rue de l'Industrie, à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer

dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Jean Bernard Zeimet de sa fonction d'administrateur de la société.

Huitième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Dominique Gossart, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Hansen, R. Weber, M. Mechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2004, vol. 527, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2004.

J. Seckler.

(902131.3/201/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

TRANS FIDUCIAIRE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 86.117.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANS FIDUCIAIRE ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046298.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

TRANS FIDUCIAIRE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 86.117.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 17th 2004

Messrs Gigi Martinoli, Filippo Labianca and Marco Citterio are re-elected as Directors and PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, is re-elected as Authorised Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2005.

Extrait des résolutions circulaires prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2004

Messieurs Gigi Martinoli, Filippo Labianca et Marco Citterio sont réélus comme Administrateurs et PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est réélu comme Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour TRANS FIDUCIAIRE ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046294.3/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BPU BANCA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.406.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société que le conseil d'administration augmente son nombre d'administrateurs pour le porter de son nombre actuel de dix à douze. Les dixième, onzième et douzième postes d'administrateur étant actuellement vacants, l'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs de la BPU BANCA INTERNATIONAL S.A. Monsieur Marcello Calbiani, Monsieur Osvaldo Ranica et Monsieur Antonio Martinez.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus est conféré pour une durée qui expirera avec le mandat des autres administrateurs, soit à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2007, de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit:

- Dott. Carlo Garavaglia, administrateur de banque, né le 15/05/1943 à Legnano, avec adresse professionnelle à Via Cino del Duca n° 8, I-20122 Milan,
- Dott. Oreste Severgnini, réviseur comptable, né le 14/08/1942 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Camperio n° 8, I-20123 Milan,
- Monsieur Emilio Brusadelli, directeur de banque, né le 16/04/1940 à Milan, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont,
- Dott. Roberto Drago, entrepreneur, né le 3/01/1951 à Novara, avec adresse professionnelle à Via Giovanni Da Verazzano n° 15, I-28100 Novara,
- Dott. Federico Kerbaker, dirigeant de banque, né le 16/06/1954 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-20121 Milan,
- Dott. Carlo Porcari, dirigeant de banque, né le 9/02/1940 à Matera, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-20121 Milan,
- Monsieur Marco Balzarini, vice-président de Banque, né le 15/11/1939 à Varese, avec adresse professionnelle à Via Ferravilla n° 50, I-21 100 Varese,
- Dott. Giuseppe Vigorelli, administrateur de banque, né le 8/10/1923 à Novara, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-201121 Milan,
- Rag. Germano Volpi, dirigeant de banque, né le 3/03/1936 à Cornaredo, avec adresse professionnelle à Via Moscova n° 33, I-20121 Milan,
- Monsieur Marcello Calbiani, administrateur de banque, né le 15/09/1943 à Parma (I), avec adresse professionnelle à I-87100 Cosenza, Viale Crati,
- Monsieur Osvaldo Ranica, dirigeant de banque, né le 18/09/1952 à Stezzano (BG), avec adresse professionnelle à I-24122 Bergamo, Piazza Vittorio Veneto n° 8,
- Monsieur Antonio Martinez, administrateur de banque, né le 31/01/1939 à Napoli, avec adresse professionnelle à I-60035 Jesi (AN), Via A.Battistoni n° 4,

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02160. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046361.3/273/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

TYCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.475,- EUR.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.517.

Extrait de la résolution unique du Conseil de Gérance de la société du 2 avril 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société le 2 avril 2003 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR02741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046227.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046270.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2004.

DELOITTE S.A. est renommé en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046269.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

KARAMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 101.108.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Mustafa Aydogdu, né à Gocer (Turquie) le 15 juin 1966, couvreur, demeurant à F-57290 Fameck, 22, rue de Picardie.

2. Huseyin Aydogdu, né à Lyon (France) le 23 juin 1984, vendeur, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 17, rue Charles de Foucault, Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de KARAMAN, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Art. 3. La société a pour objet la restauration rapide avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mustafa Aydogdu, susdit, cinquante parts sociales	50
2) Huseyin Aydogdu, susdit, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée: Bader Chelbat, gérant, né à Oulad Bouziri (Maroc) le 7 avril 1966, demeurant à L-3220 Bettembourg, 13, rue Auguste Collart.
- Est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée: Ibrahim Cetin, vendeur, né à Gleize (France) le 27 décembre 1983, demeurant à F-57290 Fameck, 22, rue de Picardie.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Aydogdu, H. Aydogdu, R. Arrensndorf.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2004, vol. 467, fol. 93, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2004.

R. Arrensndorf.

(045950.3/218/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

PEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.965.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs:

- Dott. Giovanni Giardina, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan (Italie), Via G. Marcora 12

- Monsieur Nino Granzotti, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano (Suisse), 15, Viale Cattaneo

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont a été renouvelé pour une période de 1 année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046372.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

ARIANE SERVICES S.C., Société Civile.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg E 276.

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur René Beltjens, conseil fiscal, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 2.- Monsieur Serge Bertoldo, consultant en gestion d'entreprises, né le 21 juin 1958 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 3.- Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, né le 11 mai 1961 à Schaerbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 4.- Monsieur Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, né le 6 mars 1944 à Neuwarp (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 5.- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née le 3 mai 1953 à Rédange (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 6.- Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, né le 25 janvier 1961 à Angoulême (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 7.- Monsieur Sami Douenias, conseil fiscal, né le 9 juin 1962 à Lubumbashi (Congo), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 8.- Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, né le 2 juin 1966 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 9.- Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, né le 5 décembre 1960 à Verdun/Meuse (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 10.- Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, né le 30 juin 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 11.- Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, né le 7 février 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 12.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, né le 2 juin 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 13.- Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, né le 28 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 14.- Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, né le 18 janvier 1961 à Toro (Uganda), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 15.- Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, né le 19 mai 1967 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 16.- Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, né le 3 septembre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 17.- Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, né le 25 août 1957 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 18.- Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 19.- Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, né le 3 mars 1967 à Wellingborough (Royaume Uni), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 20.- Madame Valérie Piastrelli-Henquel, réviseur d'entreprises, née le 1^{er} mars 1967 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 21.- Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, né le 11 juin 1966 à Louvain (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 22.- Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 23.- Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, né le 6 mars 1965 à Duffel (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 24.- Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, né le 16 mai 1963 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 25.- Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, né le 27 mars 1965 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 26.- Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, né le 4 septembre 1959 à Illingen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 27.- Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, né le 2 octobre 1964 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 28.- Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, né le 2 novembre 1962 à Saarlouis (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 29.- Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, né le 4 mai 1946 à Londres (Royaume Uni), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les comparants sub 1.- à 4.- et sub 6.- à 29.- sont ici représentés par Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, préqualifiée, en vertu d'un pouvoir lui conféré par l'ensemble des associés de la société civile ARIANE SERVICES S.C., ci-après désignée, en date du 1^{er} juillet 2003.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentante susnommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile ARIANE SERVICES S.C., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg numéro E 276, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C numéro 889 du 17 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes sous seing privé:
 - en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 393 du 12 mars 2002;
 - en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 118 du 6 février 2003;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société civile ARIANE SERVICES S.C. et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Suite à diverses cessions de parts sociales sous seing privé intervenues dans la société, Monsieur Dominique Robyns n'est plus associé depuis le 1^{er} avril 2003 et Messieurs Laurent Marx, Wim Piot et Serge Saussoy sont devenus associés à partir du 1^{er} juillet 2003.

Ces cessions ayant été acceptées, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1.- Monsieur René Beltjens, conseil fiscal, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 2.- Monsieur Serge Bertoldo, consultant en gestion d'entreprises, né le 21 juin 1958 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 3.- Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, né le 11 mai 1961 à Schaerbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 4.- Monsieur Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, né le 6 mars 1944 à Neuwarp (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 5.- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née le 3 mai 1953 à Rédange (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, trente parts sociales | 30 |
| 6.- Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, né le 25 janvier 1961 à Angoulême (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 7.- Monsieur Sami Douenias, conseil fiscal, né le 9 juin 1962 à Lubumbashi (Congo), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 8.- Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, né le 2 juin 1966 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, cinq parts sociales | 5 |
| 9.- Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, né le 5 décembre 1960 à Verdun/Meuse (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 10.- Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, né le 30 juin 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 11.- Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, né le 7 février 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 12.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, né le 2 juin 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 13.- Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, né le 28 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 14.- Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, né le 18 janvier 1961 à Toro (Uganda), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 15.- Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, né le 19 mai 1967 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, cinq parts sociales | 5 |
| 16.- Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, né le 3 septembre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 17.- Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, né le 25 août 1957 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 18.- Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 19.- Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, né le 3 mars 1967 à Wellingborough (Royaume Uni), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |
| 20.- Madame Valérie Piastrelli-Henquel, réviseur d'entreprises, née le 1 ^{er} mars 1967 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales | 20 |

21.- Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, né le 11 juin 1966 à Louvain (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, cinq parts sociales	5
22.- Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales	20
23.- Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, né le 6 mars 1965 à Duffel (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, cinq parts sociales.	5
24.- Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, né le 16 mai 1963 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales	20
25.- Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, né le 27 mars 1965 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, cinq parts sociales.	5
26.- Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, né le 4 septembre 1959 à Illingen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales	20
27.- Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, né le 2 octobre 1964 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales	20
28.- Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, né le 2 novembre 1962 à Saarlouis (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, cinq parts sociales.	5
29.- Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, né le 4 mai 1946 à Londres (Royaume Uni), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt parts sociales	20
Total: cinq cents parts sociales.	500

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent soixante-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-J. Chèvremont-Lorenzini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2004, vol. 527, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2004.

J. Seckler.

(045673.3/231/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

HOLDIHOES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2004, réf. DSO-AR00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 juin 2004.

Signature.

(902113.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

RMC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 68.534.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé daté du 27 mai 2004, les 100 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, détenues par AELSION INVESTISSEMENTS S.A., Luxembourg, sont cédées à la société SUPERVISAE LIMITED, London. Cession acceptée, conformément à l'article 1690 du code civil.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

AELSION INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046115.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LBC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.131.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

LBC CAPITAL, S.à r.l., with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 99.144,

hereby represented by Me Cécile Burc, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy signed in London and Luxembourg.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may (i) grant, extend or otherwise make available or provide to any affiliated or related group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, any advance, credit facility, loan or other form of credit or financial accommodation (including, without limitation, any guarantee, indemnity or other form of assurance to third parties in respect of any indebtedness, liabilities or obligations of such company to third parties), and (ii) invest by way of debt (or the purchase of debt) in any manner whatsoever in any such company (including, without limitation, purchase or otherwise acquire any negotiable or non-negotiable instrument, bond, debenture, note or other debt obligation issued by such company or any loan, whether secured or unsecured, made by any other person to such company and the security therefore) (iii) to hold shares or other investments in any form whatsoever in any companies, whether domestic or foreign, and (iv) to carry on any other business, take any controlling and supervisory measures, carry out any operation and do such other acts which may seem capable of being conveniently carried on in connection with any of these objects, or calculated, directly or indirectly to enhance the value of, or facilitate the realisation of or render profitable any of the property or rights of the Company and to do all such things as are incidental or conducive to the attainment of any of these objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st, July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination LBC FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares**6.1 - Subscribed share capital**

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event, each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager is present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th day of the month May, at 12.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**11.1 - Fiscal year**

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount (in Euro)</i>	<i>% of share capital</i>	<i>Paid-up capital</i>
LBC CAPITAL, S.à r.l.	500	12,500	100%	100%
Total	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (2,000 EUR).

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by five managers:

- Mr Phil Kaziewicz, Investment Manager, residing at 17 The Mount, Hampstead, London, NW3 6SZ, United Kingdom, born in Nantwich (United Kingdom) on June 5th, 1970, is appointed as class A manager for an undetermined period;
- Mr Alfred Foglio, Director, residing at 12 Palace Gardens Mews, W8 4RA, London, United Kingdom, born in Massachusetts (United States of America) on October 7th, 1970, is appointed as A manager for an undetermined period;
- Mr Richard Magnuson, Director, residing at 3 Vintage Court, CA 94062 Woodside, United States of America, born in Baltimore, Maryland USA, on July 27th, 1957, is appointed as A manager for an undetermined period;
- Mr François Pfister, attorney at law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, born in Uccle (Belgium) on October 25th, 1961, is appointed as class B manager for an undetermined period;
- Mr Geoffrey Henry, Chartered Accountant, residing in L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, born in Chenee (Belgium) on May 5th, 1972, is appointed as class B manager for an undetermined period.

2. The registered office of the Company shall be established at L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, Grand-Duché de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

LBC CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social établi au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.144, ici représentée par M^e Cécile Burc, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Londres et à Luxembourg, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut (i) accorder, étendre ou autrement mettre à disposition, ou fournir aux sociétés affiliées ou liées au groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, toutes avances, facilités de crédit, prêts ou autres formes de crédit ou soutien financier (y inclus, sans limitation, toute garantie, indemnité ou autre forme de sûreté à une tierce partie concernant les dettes, responsabilités ou obligations de ces sociétés à l'égard d'une partie tierce) et (ii) d'investir par le moyen de dettes (ou l'achat de dettes) de quelque manière que ce soit dans une telle société (y inclus, sans limite, acheter ou autrement acquérir tout instrument négociable ou non négociable, obligation, titre d'emprunts, bons de caisse et autres valeurs émises par une telle société ou un prêt, garanti ou non, fait par une autre personne à une telle société et la garantie y relative) (iii) de détenir des actions ou autres investissements peu importe la forme dans toutes sociétés, qu'elles soient domestiques ou étrangères, et (iv) d'effectuer toute autre activité, de prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, d'effectuer les autres actes qui semblent capables d'être effectués convenablement en rapport avec son objet, ou calculés, directement ou indirectement pour augmenter la valeur, ou faciliter la réalisation, ou rendre profitable une des propriétés ou droit de la Société et d'effectuer toutes les autres choses qui sont incidentes ou qui conduisent à l'achèvement d'un de ces objets.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: LBC FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant aura la qualité de gérant de classe A ou de gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 mai, à 12.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant souscrit (en Euro)</i>	<i>% de capital social</i>	<i>Capital libéré</i>
LBC CAPITAL, S.à r.l.	500	12.500	100%	100%
Total:	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions des/de (l')associé(s)

1.- La Société est administrée par cinq gérants:

- M. Phil Kaziewicz, gestionnaire d'investissements, demeurant 17 The Mount, Hampstead, London, NW3 6SZ, United Kingdom, né à Nantwich (Royaume-Uni) le 5 juin 1970, est nommé gérant de classe A, pour une durée indéterminée;

- M. Alfred Foglio, administrateur, demeurant au 12 palace Gardens Mews, W8 4RA Londres, Royaume-Uni, né dans le Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 7 octobre 1970, est nommé gérant de classe A, pour une durée indéterminée;

- M. Richard Magnuson, administrateur, demeurant au 3 Vintage Court, Woodside CA 94062 Etats-Unis d'Amérique, né à Baltimore (Maryland, Etats-Unis d'Amérique) le 27 juillet 1957, est nommé gérant de classe A, pour une durée indéterminée;

- M. François Pfister, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, né à Uccle (Belgique) le 25 octobre 1961, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée;

- M. Geoffrey Henry, expert-comptable, demeurant à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, né à Chenée (Belgique) le 5 mai 1972, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, vol. 21CS, fol. 4, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2004.

P. Bettingen.

(046652.3/202/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

**CHUCK FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LBC FINANCE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.131.

In the year two thousand four, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

LBC CAPITAL, S.à r.l., with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 99.144 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Cécile Burc, attorney at law, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 19th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That pursuant to a deed of incorporation dated April 29th 2004, the Company has been duly incorporated under the name LBC FINANCE, S.à r.l. and is not yet registered with the register of commerce and companies of Luxembourg;

That the agenda of the present general meeting is the following:

- Change of the Company's name and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company

All this being declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the current name of the Company for CHUCK FINANCE, S.à r.l. and to amend article 4 of the Company's articles of association that will now read as follows:

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination CHUCK FINANCE, S.à r.l.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this change of name are estimated at approximately seven hundred euros.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A comparu:

LBC CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social établi au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.144,

ici représentée par Cécile Burc, avocat, résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

La Société a été valablement constituée par acte notarié en date du 29 avril 2004 sous la dénomination LBC FINANCE, S.à r.l. et n'est pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg;

L'assemblée a pour ordre du jour:

- Modification de la dénomination sociale de la Société et amendement subséquent de l'article 4 des statuts de la Société.

Ces déclarations étant reconnues exactes par l'assemblée, le comparant, représentant 100% du capital social souscrit de la Société, représenté comme stipulé ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de renommer la Société CHUCK FINANCE, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination CHUCK FINANCE, S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 70, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2004.

P. Bettingen.

(046654.3/202/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046285.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.196.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 19, 2004

It is resolved:

- to carry forward the net profit of the year of USD 9.942,-;
- to re-elect Mr Toshio Nagashima, Mr Steven Spiegel, Mr Alfred F. Brausch and Mr André Schmit as Directors for the ensuing year.
- to re-elect DELOITTE S.A., LUXEMBOURG, as Auditor for the ensuing year.
- to elect Mrs Stacy M. Mills as «Commissaire aux Comptes» for the financial year ending December 31st 2004.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 2004

Il a été décidé de:

- reporter le bénéfice net de l'exercice de USD 9.942,-;
- réélire Messieurs Toshio Nagashima, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch et André Schmit en tant qu'Administrateurs pour l'année suivante.
- réélire DELOITTE S.A., Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour l'année suivante.
- nommer Mme Stacy M. Mills en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice social clôturant au 31 décembre 2004.

Certifié conforme et sincère

Pour PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046277.3/526/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

**MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 81.825.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 700 du 4 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046305.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

VIRTBAUER & FISCHER A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 91.907.

Im Jahre zwei tausend vier, den siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft VIRTBAUER & FISCHER A.G., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 91.907, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitze in Mersch am 11. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 644 vom 11. September 1998.

Das Kapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Protokoll vom 18. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1351 vom 18. September 2002.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in L-Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Frau Lisa Schaack, Privatbeamtin, wohnhaft in L-Hinkel,

und zum Stimmzähler Herr Alain Brockmans, Unternehmer, wohnhaft in B-6690 Vielsalm, 40, Burtonville.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Statuten, auf Grund der Kapitalumwandlung in Euro vom 18. Februar 2002, um ihm folgenden Wortlaut zu geben

Art. 3. Absatz 1. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein tausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert.

2.- Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel 6 um ihm folgenden Wortlaut zu geben

Art. 6. Absatz 2. Im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, welches befähigt ist die im Gesellschaftszweck festgehaltenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den Kriterien des Ministère des Classes Moyennes. In allen anderen Fällen wird die Gesellschaft vertreten und verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die Unterschrift des delegierten Mitgliedes des Verwaltungsrates welches die obenerwähnte Befähigung besitzt.

3.- Ernennung des neuen Verwaltungsrates sowie des neuen Kommissars.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen auf Grund der Kapitalumwandlung in Euro vom 18. Februar 2002 den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 3. Absatz 1. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein tausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den zweiten Absatz von Artikel 6 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 6. Absatz 2. Im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, welches befähigt ist die im Gesellschaftszweck festgehaltenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den Kriterien des Ministère des Classes Moyennes. In allen anderen Fällen wird die Gesellschaft vertreten und verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die Unterschrift des delegierten Mitgliedes des Verwaltungsrates welches die obenerwähnte Befähigung besitzt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter erteilen den Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie dem Rechnungsprüfer volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

1.- Herr Rainer Rimplmayr, Unternehmer, wohnhaft in A-4862 Seewalchen, Hauptstrasse 20.

2.- Herr Thomas Rimplmayr, Unternehmer, wohnhaft in A-4551 Ried im Traunkreis, Grossendorf 92.

3.- Herr Alain Brockmans, Geschäftsführer, wohnhaft in B-6690 Vielsalm, 40, Burtonville.

Zum neuen Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.261.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tagtägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

Verwaltungsratssitzung

Und sofort haben die vorgenannten Verwaltungsratsmitglieder, handelnd oder vertreten wie eingangs erwähnt, sich in einer Verwaltungsratssitzung zusammengefunden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären, und haben einstimmig nachfolgenden Beschluss gefasst.

Einziges Beschlusses

Im Einverständnis der ausserordentlichen Generalversammlung wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt: Herr Alain Brockmans, vorgeannt, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung gegenüber Dritten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-) durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten. Darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften des Delegierten des Verwaltungsrates mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Kosten

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde werden abgeschätzt auf eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Worüber Urkunde aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Brockmans, P. Simon, L. Schaack, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 juin 2004, vol. 356, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. Juni 2004.

H. Beck.

(902148.3/201/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

VIRTBAUER & FISCHER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 91.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juin 2004.

H. Beck

Notaire

(902149.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.701.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 mai 2004 que KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, représentée par Messieurs Eric Collard et John Li, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales conformément à l'article 151 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

2. Il résulte également des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 mai 2004 que le rapport du liquidateur a été approuvé, que le rapport de l'auditeur sur le rapport de liquidation a été entendu, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture des comptes a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société a été ordonné.

Pour STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND

Société d'investissement à capital variable

KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES

Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045895.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BUSINESS GO ASIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

H. R. Luxemburg B 101.088.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft EXCALIBUR LTD, mit Sitz in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Britische Jungferninseln).

2.- Die Gesellschaft LINNIGER CORP., mit Sitz in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Britische Jungferninseln).

Beide sind hier rechtmässig vertreten durch Herrn Guillaume Rauchs, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung BUSINESS GO ASIA S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung von anderen Gesellschaften, sowie die Annahme und Vermittlung von Aufträgen.

Die Gesellschaft ist berechtigt sich an anderen Gesellschaften zu beteiligen oder Unternehmen zu erwerben.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in zwei und sechzig (62) Aktien von jeweils fünf hundert Euro (500,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Inhaber.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Mai um 11.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft EXCALIBUR LTD, mit Sitz in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Britische Jungferninseln), ein und dreissig Aktien	31
2.- Die Gesellschaft LINNIGER CORP., mit Sitz in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Britische Jungferninseln), ein und dreissig Aktien	31
Total: zwei und sechzig Aktien	62

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Joachim Reinart, Economist, geboren in Celle, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Februar 1945, wohnhaft in B-1950 Kraainem, 4, avenue des Pins, (Belgien);
 - b) Herr Edward Rodger, Chemist, geboren in Manchester, (Grossbritannien), am 30. März 1939, wohnhaft in B-1000 Brüssel, 22, rue Luther, (Belgien);
 - c) Herr Dr. Lothar Lissmann, Chefarzt, geboren in Bad Kreuznach, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Juli 1944, wohnhaft in D-69120 Heidelberg, Philosophenweg 1, (Bundesrepublik Deutschland).
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
 - Die Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., (R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 54.459, mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Joachim Reinart, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rauchs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 6, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 3. Juni 2004.

J. Seckler.

(045457.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

LA PETITE FRINGALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 7, rue de la Sapinière.

R. C. Diekirch B 4.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902105.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

DUISBURG REALTY INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 62.617.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 18 mai 2004

«Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social»

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 71, rue des Glacis, L-1628 au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

La démission de la société DELPHEA, S.à r.l. en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

La société MANAGEMENT, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg est nommée en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046137.3/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.328.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of May.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Luxembourg,

acting as mandatory of the limited liability partnership company CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B number 79.328, incorporated by deed of Maître Georges d'Huart, notary residing at Pétange, on the 20th of November 2000, published in the Mémorial C number 486 of the 28th of June 2001, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, on the 20th of December 2001, published in the Mémorial C number 887 of the 17th of October 2001,

with a share capital of six hundred and nine million nine hundred and eleven thousand two hundred and fifty euros (609,911,250.- EUR), represented by nine hundred and seventy-five thousand eight hundred and fifty-eight (975,858) shares of six hundred and twenty-five euros (625.- EUR) each.

This appearing person declared and requested the notary to act that after a transfer of shares under private seal the new repartition of the shares is the following:

BankBoston TRUST COMPANY LIMITED, P.O. Box N-3990, Nassau (Bahamas)	761,943
GIBRAL LIMITED, P.O. Box N-3990, Nassau (Bahamas)	192,843
CAPTIVA ENERGY CORPORATION, P.O. Box N-3990, Nassau (Bahamas)	13,870
BREWTON FINANCE LIMITED, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (British Virgin Islands)	5,267
RICAL INVESTMENTS CORPORATION, Huntlaw Corporate Services Limited, P.O. Box 1350, The Huntlaw Building, Fort Street, George Town (Grand Cayman)	1,935
Total	<u>975,858</u>

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société à responsabilité limitée CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 79.328, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 486 du 28 juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 887 du 17 octobre 2001,

avec un capital social de six cent neuf millions neuf cent onze mille deux cent cinquante euros (609.911.250,- EUR), représenté par neuf cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-huit (975.858) actions de six cent vingt-cinq (625,- EUR) chacune.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que suite à des cessions de parts sociales sous seing privé, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

BankBoston TRUST COMPANY LIMITED, P.O. Box N-3990, Nassau (Bahamas)	761.943
GIBRAL LIMITED, P.O. Box N-3990, Nassau (Bahamas)	192.843
CAPTIVA ENERGY CORPORATION, P.O. Box N-3990, Nassau (Bahamas)	13.870
BREWTON FINANCE LIMITED, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (British Virgin Islands)	5.267
RICAL INVESTMENTS CORPORATION, Huntlaw Corporate Services Limited, P.O. Box 1350, The Huntlaw Building, Fort Street, George Town (Grand Cayman)	1.935
Total	<u>975.858</u>

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: B. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2004, vol. 527, fol. 3, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2004.

J. Seckler.

(045618.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

SCRIPTURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg.

R. C. Diekirch B 6.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902106.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

LUX-PLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 37.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PLUS S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(045914.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LUX-PLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 37.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2004

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Raymond Kirsch avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Michel Birel en tant que nouvel administrateur à compter de cette date. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que Président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} février 2004.

L'assemblée constate que les Administrateurs ont été nommés pour une durée de un an se terminant à l'issue de la présente Assemblée, et procède aux élections suivantes:

Sont élus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005:

1. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Foetz, Président.

2. Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Moutfort.

3. Monsieur Camille Thommes, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Kayl.

Est élu comme Commissaire de Surveillance pour un terme d'une année, jusqu'à l'AGO de 2005:

Monsieur Michel Kieffer, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045911.3/1122/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

YUSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R. C. Diekirch B 99.313.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902110.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

YUSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R. C. Diekirch B 99.313.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902111.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

VISIBLY LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.
R. C. Diekirch B 3.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

SERFACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.
R. C. Diekirch B 92.092.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902109.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

PACKTREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 5.748.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902104.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

**NTI, S.à r.l., NanoTech, Société à responsabilité limitée,
(anc. KERGROES, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.832.

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Philippe Gachet, économiste, né le 2 août 1956 à Strasbourg (France), demeurant à D-54298 Igel, zum Waldeskühl 15 (Allemagne).

2) Monsieur Günther Hofmann, commerçant, né le 29 août 1947 à Beerfelden (Allemagne), demeurant à L-6868 Wecker, Um Bruch, 33,
ici représenté par Monsieur Jean-Philippe Gachet, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2004;

Associés représentant l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée KERGROES, S.à r.l.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par son représentant es-qualité, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I- Que suite à une cession de parts sous seing privé du 20 avril 2004, Monsieur Günther Hofmann, précité, a acquis 99 parts du capital de la société à responsabilité limitée KERGROES, S.à r.l.

II- Que suite à une cession de parts sous seing privé du 20 avril 2004, Monsieur Jean-Philippe Gachet, précité, a acquis 9 parts du capital de la société à responsabilité limitée KERGROES, S.à r.l.

III- Qu'en conséquence, les comparants sont les associés actuels, représentant l'intégralité du capital social de la Société avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 512 du 13 mai 2003.

IV- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour; Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de ratifier la cession de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales sous seing privé ayant eu lieu en date du 20 avril 2004 entre Monsieur Eric Le Stang, demeurant à F-69126 Brindas, 19, Résidence de la Croix des Roux (France) et Monsieur Günther Hofmann, précité, et ce conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société et aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

La Société déclare prendre acte et accepter la présente cession de parts sociales, conformément aux dispositions des articles 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée et 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de ratifier la cession de 9 (neuf) parts sociales sous seing privé ayant eu lieu en date du 20 avril 2004 entre Monsieur Günther Hofmann, précité, et Monsieur Jean-Philippe Gachet, précité, et ce conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société et aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

La Société déclare prendre acte et accepter la présente cession de parts sociales, conformément aux dispositions des articles 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée et 1690 du Code Civil.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société, avec effet immédiat, de KERGROES, S.à r.l., en NanoTech, S.à r.l., en abrégé NTI, S.à r.l., de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NanoTech, S.à r.l., en abrégé NTI, S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'objet social de la Société, avec effet immédiat, en rajoutant un nouveau 1^{er} paragraphe à l'article 2, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Nouveau 1^{er} paragraphe.** La Société a pour objet la réalisation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de toutes opérations d'achat, de vente, d'importation, d'exportation, et plus généralement de toute opération de commerce se rapportant directement ou indirectement au négoce de produits industriels dérivés de nanocéramique de toute nature.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accepter la démission de Monsieur Eric Le Stang, précité, de ses fonctions de gérant unique de la Société, avec effet à compter de ce jour, et de lui accorder décharge pour sa gestion passée de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés désigne Monsieur Günther Hofmann, précité, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérant unique de la Société. Monsieur Hofmann a tous pouvoirs d'agir en toutes circonstances sous signature individuelle au nom de la Société.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: J.-P. Gachet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2004.

J. Seckler.

(045635.3/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 30.151.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle et de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenues au siège social en date du 21 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

1) Approbation des comptes annuels 2003.

2) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

M. Robert-Jan Schol,

M. Patrick van Denzen,

M. Marco Dijkerman.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

3) Il a été décidé de ne pas continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au décembre 2003 et de procéder à la dissolution de la société dès que possible.

4) La perte qui s'élève à EUR 120.324,80 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046397.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

MELAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 68.649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELAINE S.A.

A. Noullet

(046431.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

MELAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 68.649.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELAINE S.A.

A. Noullet

(046429.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

COM TEC CO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.047.

In the year two thousand and four, on the 27th of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of COM TEC CO (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Luxembourg B 78.047, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated December, 25, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 201 of March, 16, 2001.

The meeting begins at 4.30 p.m., Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Nathalie Jacquemart, «Licenciée en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, «Maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand and five hundred (3,500) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, representing the total capital of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by the creation and issue of six thousand and five hundred (6,500) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

2. Subscription and payment in cash.

3. Introduction of an authorized capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).

4. Subsequent amendment of Article 5 of Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by the creation and issue of six thousand and five hundred (6,500) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The other shareholder having waived his preferential subscription right, these new shares have been entirely subscribed by Mr Avraham Shaked, residing at Riga Latvia, Tel Aviv, Israël,

here represented by Ms Cindy Reiners, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Israël, on 25th of May,

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

The new shares have been entirely paid up in cash, as has been proven to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, so that the amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Second resolution

The General Meeting resolves to introduce an authorized capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's share may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The authorized capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated May, 27, 2004 in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article five of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4.45 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COM TEC CO (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Luxembourg B 78.047, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 201 du 13 mars 2001.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Nathalie Jacquemart, Licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de six mille cinq cents (6.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Souscription et paiement en espèces.

3. Introduction d'un capital autorisé fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de six mille cinq cents (6.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par Monsieur Avraham Shaked, domicilié à Riga Latvia, Tel Aviv, Israël,

ici représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Israël, le 25 mai 2004,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est établi à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 mai 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Reiners, N. Jacquemart, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, vol. 143S, fol. 78, case 7. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046873.3/230/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

COM TEC CO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.047.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 657 du 27 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046875.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ABACUS, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg E 286.

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Philippe Barbier, réviseur d'entreprise, né à Landenne sur Meuse (Belgique), le 15 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 2.- Monsieur Philippe Barthélemy, réviseur d'entreprise, né à Huy (Belgique), le 10 juin 1951, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 3.- Monsieur François Cattoir, réviseur d'entreprise, né à Bruxelles (Belgique), le 13 juin 1962, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 4.- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprise, née à Rédange/Moselle (France), le 3 mai 1953, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 5.- Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprise, né à Verviers (Belgique), le 29 janvier 1958, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 6.- Monsieur Jan Van Den Bulck, réviseur d'entreprise, né à Lier (Belgique), le 29 janvier 1952, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- 7.- Monsieur Raynald Vermoesen, réviseur d'entreprise, né à Uccle (Belgique), le 12 avril 1957, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les comparants sub 1.-, 2.-, 3.-, 5.-, 6.- et 7.- sont ici représentés par Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, préqualifiée, en vertu d'un pouvoir lui conféré par l'ensemble des associés de la société civile ABACUS, ci-après désignée, en date du 19 mars 2004.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentante susnommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile ABACUS, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg numéro E 286, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 495 du 29 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés:
 - suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 69 du 9 février 1996;
 - suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 731 du 9 octobre 1998.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société civile ABACUS et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Suite à diverses cessions de parts sociales sous seing privé intervenues dans la société, Monsieur Robert-Henri Fransolet n'est plus associé et Monsieur Didier Mouget est devenu associé.

Ces cessions ayant été acceptées, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social, intégralement libéré, est fixé à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros), représenté par 60 (soixante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Philippe Barbier, réviseur d'entreprise, né à Landenne sur Meuse (Belgique), le 15 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, une part sociale	1
2.- Monsieur Philippe Barthélemy, réviseur d'entreprise, né à Huy (Belgique), le 10 juin 1951, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, une part sociale	1
3.- Monsieur François Cattoir, réviseur d'entreprise, né à Bruxelles (Belgique), le 13 juin 1962, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, une part sociale	1
4.- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprise, née à Rédange/Moselle (France), le 3 mai 1953, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, trente-deux parts sociales	32
5.- Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprise, né à Verviers (Belgique), le 29 janvier 1958, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, vingt-trois parts sociales	23
6.- Monsieur Jan Van Den Bulck, réviseur d'entreprise, né à Lier (Belgique), le 29 janvier 1952, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, une part sociale	1
7.- Monsieur Raynald Vermoesen, réviseur d'entreprise, né à Uccle (Belgique), le 12 avril 1957, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, une part sociale	1
Total: soixante parts sociales	60

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-J. Chèvremont-Lorenzini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2004, vol. 527, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2004.

J. Seckler.

(045669.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

emenda ag, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

H. R. Luxemburg B 93.459.

Im Jahre zweitausendundvier, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft emenda ag, (R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 93.459), mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 648 vom 14. Juni 2003,

deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 235 vom 27. Februar 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bernd Donner, Feinmechaniker und Konstrukteur, wohnhaft in D-Saarbrücken.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Benjamin Donner, Werbe- und Mediengestalter, wohnhaft in D-Saarbrücken

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Peter Seidel, Buchprüfer, wohnhaft in Moersdorf

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 100.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 232.000,- EUR auf 332.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.000 neuen Aktien von je 100,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

2.- Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung.

4.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweihundertzweiunddreissigtausend Euro (232.000,- EUR) auf dreihundertzweiunddreissigtausend Euro (332.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Aktien von je einhundert Euro (100,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Die Generalversammlung stellt fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die eintausend (1.000) neuen Aktien gezeichnet wurden durch die Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG, mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, (R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 92.859), und voll einbezahlt, sodass die Summe von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertzweiunddreissigtausend Euro (332.000,- EUR), eingeteilt in dreitausenddreihundertzwanzig (3.320) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zweitausendvierhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Donner, B. Donner, P. Seidel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2004, vol. 527, fol. 3, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Juni 2004.

J. Seckler.

(045620.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

CCE INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Capital Social: 218.240,- EUR.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 73.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés, et enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04668, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCE INVESTMENTS

Signature

(046347.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

ANQUITH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.215.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

ANQUITH HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(046386.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

U.T.P. INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 89.711.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2004

Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration confère les pouvoirs les plus étendus à M. Vural Bayrak, afin qu'il agisse au nom de la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046603.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

HECK DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.
R. C. Luxembourg B 95.810.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Michel Nilles, administrateur de sociétés, demeurant à L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France, et Monsieur Edgar Heck, maître peintre, demeurant à L-6480 Echternach, 8, Val des Roses, lesquels, après avoir prouvé que Monsieur Nilles, préqualifié, est le seul associé de la société à responsabilité limitée HECK DECORS, S.à r.l., avec siège à L-6480 Echternach, 8, Val des Roses, constituée par acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 janvier 1987, publié au Mémorial C numéro 140 du 18 mai 1987, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 1.583, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé publiée au Mémorial C numéro 477 du 26 mars 2002.

Ceci exposé, le comparant sub 1 s'est constitué en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, il a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Décharge est accordée à Monsieur Edgar Heck de son mandat de gérant.

Deuxième résolution

Monsieur Michel Nilles, préqualifié, ici présent et qui accepte, est nommé gérant administratif de la société pour une durée de six (6) ans.

Troisième résolution

Monsieur Edgar Heck, préqualifié, ici présent et qui accepte, est nommé gérant technique de la société pour une durée de six (6) ans.

Quatrième résolution

La société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants en toutes circonstances.

Cinquième résolution

L'article 6 des statuts sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), toute entièrement libérées et souscrites par l'associé unique, Monsieur Michel Nilles, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.»

Sixième résolution

Le siège de la société est transféré à L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Walferdange.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Heck, M. Nilles, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 14 mai 2004, vol. 429, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 juin 2004.

C. Mines.

(902150.3/225/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

DEREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.928.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2004.

DEREK S.A.

Signatures

Administrateurs

(046414.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

EUFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.074.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A comparu:

La société anonyme CROMWELL HOLDINGS S.A., ayant son siège à social à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier,

ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Vangelina Karamitre, employée privée, née à Luxembourg, le 9 décembre 1976, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Huberty.

Laquelle comparante, par sa représentante susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme EUFIL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B 62.074, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 décembre 1997, publié au Recueil Spécial du Mémorial numéro C n° 171 du 23 mars 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à onze millions sept cent soixante-quinze mille deux cent dix-sept virgule vingt-neuf euros (EUR 11.775.217,29), représenté par vingt-deux millions huit cent mille (22.800.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées en espèces.

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société EUFIL HOLDING S.A. et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société EUFIL HOLDING S.A. par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent quatre-vingt-dix euros, sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Karamitre, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004, vol. 898, fol.11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 2 juin 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(046364.3/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

NEFFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 décembre 2002

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de la société LOUV, S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Certifié sincère et conforme

NEFFA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046450.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 46.278.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCE TB S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.278. La Société a été constituée par acte du notaire instrumentant du 24 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 123 du 2 avril 1994, page 5867.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par résolutions d'une assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 avril 2000, en application des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 513 du 19 juillet 2000, page 24260, et au Mémorial C, n° 902 du 20 octobre 2001, page 43274.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Martine Schaeffer, maître en droit et Monsieur Mario Da Silva, employé privé, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présentée ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la société à hauteur de 46,51 EUR, pour le porter à 7.746.900,- EUR, par incorporation de réserves.

2. Réduction et renouvellement du capital autorisé de la Société.

3. Adaptation en conséquence des dispositions de l'article 5 des statuts

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que lors de la conversion du capital de la Société en euros, conversion opérée par une assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé le 3 avril 2000, en application des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le montant du capital a été exactement converti aux taux de conversion prévus à cet effet par les traités et réglementations en vigueur.

L'assemblée constate partant que le montant du capital souscrit de la société issu de la conversion, savoir 7.746.853,49 EUR a été correctement fixé, la dernière fraction de centime d'euro ayant été arrondie vers l'unité supérieure. L'assemblée constate également qu'en même temps la valeur nominale des actions avait été convertie aux taux officiels, la dernière fraction de centime d'euro ayant été arrondie vers le haut, de sorte que le produit du nombre d'actions par la valeur nominale arrondie du nominale laissait apparaître une imprécision d'arrondi au niveau du montant total du capital souscrit.

Afin de faire disparaître toute imprécision d'arrondi, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à hauteur de 46,51 EUR (quarante-six euros et cinquante et un cents) pour le porter de son montant actuel de 7.746.853,49 EUR (montant issu de la conversion du capital social de Société en euros) à 7.746.900,- EUR (sept millions sept cent quarante-six mille neuf cents euros).

L'assemblée décide de libérer cette augmentation de capital entièrement par incorporation de réserves propres, qui sont expressément constatées comme étant suffisantes à cet effet. L'assemblée générale décide que le capital ci-avant augmenté continuera à être représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de 516,46 EUR (cinq cent seize euros et quarante-six cents) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que la durée du capital autorisé de la Société, introduit lors de la constitution de la Société dans les statuts, a expiré en vertu des dispositions légales applicables. Par application des dispositions de l'article 32 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de prolonger l'autorisation accordée à l'article 5 des statuts au conseil d'autorisation, ceci pour une nouvelle durée de cinq (5) années à partir de la publication du présent acte.

L'assemblée générale décide toutefois d'abroger dans le contexte de l'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à de nouvelles souscriptions et émissions d'actions dans le cadre du capital autorisé, la faculté de ne plus réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Par voie de conséquence l'assemblée générale décide d'abroger et de retirer des statuts, avec effet à la date de ce jour, la troisième phrase de l'alinéa cinq de l'article cinq des statuts, ayant eu la teneur suivante: «Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.».

Finalement l'assemblée générale se réfère à l'imprécision d'arrondi, telle que constatée dans la Première résolution ci-avant, au sujet du montant et du fractionnement du capital souscrit. L'assemblée décide de laisser le capital autorisé de la Société représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale d'exactement 516,46 EUR (cinq cent seize euros et quarante-six cents) chacune, et de porter le capital autorisé de son montant actuel de 25.822.844,96 EUR (vingt-cinq millions huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-seize cents) à 25.823.000,- EUR (vingt-cinq millions huit cent vingt-trois mille euros).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts coordonnés, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à sept millions sept cent quarante-six mille neuf cents euros (7.746.900,- EUR) représentée par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize euros et quarante-six cents (516,46 EUR) chacune.»

L'assemblée générale décide encore de modifier l'article 5, alinéa 3, des statuts coordonnés, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions huit cent vingt-trois mille euros (25.823.000,- EUR) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize euros et quarante-six cents (516,46 EUR) chacune.»

L'assemblée décide finalement de donner dorénavant, et par suppression de sa troisième phrase, à l'article 5, alinéa 5, la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 5.** En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication d'un acte du notaire André Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg du 27 mai 2004, qui porte prolongement de la durée de validité du présent capital autorisé, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, C. Geiben, M. Schaeffer, M. Da Silva, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046880.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 46.278.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 651 du 27 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046881.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

AIRVENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.484.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

AIRVENTURES S.A.

Signatures

Administrateurs

(046415.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 25.701.

DISSOLUTION*Extrait*

It results of a deed of an extraordinary general meeting received by Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, on May 24, 2004, registered in Luxembourg A.C., on May 27, 2004, Volume 21CS, Folio 27, Case 12, that the liquidation of the company NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Munsbach, was closed, that the company has ceased to exist and that the corporate records are deposited for a period of five years at the former registered office of the company.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2004, enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2004, Volume 21CS, Folio 27, Case 12, que la liquidation de la société NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Munsbach, est clôturée, que la société a cessé d'exister et que les registres sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

J.-P. Hencks.

(046375.3/216/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

AT EUROPE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 92.090.

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AT EUROPE BUSINESS S.A., R. C. Luxembourg B 92.090, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 336 du 28 mars 2003.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Joram Moyal, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger la représentation et la distribution européenne de produits informatiques et autres produits ainsi que la prestation de services liée à ce domaine et toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut de même acquérir des biens incorporels et les faire enregistrer au nom et pour compte de la société et les exploiter.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Moyal, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, vol. 21CS, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046888.3/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

AT EUROPE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 92.090.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 619 du 21 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046890.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HAIR AND MORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 47, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.126.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Christian Bellucci, maître-coiffeur, né à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1969, demeurant à L-8017 Strassen, 9 rue de la Chapelle,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HAIR AND MORE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure mixte, vente d'articles de la branche et de fausse bijouterie ainsi que l'exploitation d'un solarium.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Christian Bellucci, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4761 Pétange, 47, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bellucci, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004, vol. 898, fol. 46, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 10 juin 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(046669.3/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.681.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO04561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

(045903.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.681.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 17 mars 2004

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Michael Duns, Président
- M. Michel Lee, Administrateur
- M. Gilbert Schintgen, Administrateur

Est réélu réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / D. Deprez

Associate Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045900.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

KEMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.488.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 avril 2004*

- Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Monsieur Innocenti Federico, administrateur de sociétés, né à Moncalieri (Torino) Italie, le 16 janvier 1974, domicile professionnel à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219 Grand Duché de Luxembourg est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Bancalari Giovanni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
KEMON S.A.
A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045679.3/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

DELEGACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 2.678.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902107.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

MATRIX HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.584.

—
Extrait des résolutions prises lors de la Réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 mars 2003

Monsieur Clive Wills Black est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Les démissions de leur mandat d'Administrateur de Monsieur Greame Peter Mourant et de Monsieur Alan Frederik Winterbottom sont acceptées.

Certifié sincère et conforme
Pour MATRIX HOLDINGS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046452.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R. C. Diekirch B 92.717.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 9 juin 2004, réf. DSO-AR00087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2004

Signature.

(902144.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

IMMOBILIERE GENERALE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R. C. Diekirch B 95.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 9 juin 2004, réf. DSO-AR00086, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2004.

Signature.

(902143.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

PARC OLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.
R. C. Diekirch B 5.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 9 juin 2004, réf. DSO-AR00088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2004.

Signature.

(902142.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2004.

S.C. LES GENTIANES, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg E 1.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

S.C. LES GENTIANES

D. Warluzel

Gérant

(046399.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

S.C. LES EDELWEISS, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg E 3.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

S.C. LES EDELWEISS

D. Warluzel

Gérant

(046395.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.
